

# COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES (CSOE) DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO & DISCIPLINES ASSOCIEES

Procès-verbal de la réunion de la CSOE du jeudi 13 juin 2024 (visioconférence)

Membres présents :

- Mme Nathalie GUYONVARHO Présidente
- M. Benjamin PEYRELEVADE, membre
- M. Pierre-Alain RAPHAN, membre
- M. Philippe PEYREMAURE, membre
- M. Paul VISCOGLIOSI, secrétaire
- M. Thierry CHIRON, membre

La séance est ouverte à 18h05.

## I. CANDIDATURES

La CSOE a reçu le 5 juin 2024 un courrier électronique de la FFTDA lui transmettant un courrier électronique aux termes duquel M. Michel CARRON annonce le retrait de sa candidature pour l'Assemblée générale électorale.

La CSOE prend acte de ce retrait de candidature, constate que la FFTDA en a tiré les conséquences.

## II. QUESTIONS SOUMISES À LA PRÉSIDENTE

La Présidente indique avoir reçu divers courriers électroniques, transmis ce 13 juin 2024 aux autres membres de la CSOE, lui soumettant un certain nombre d'interrogations.

La CSOE entend limiter son office aux seules considérations touchant directement le scrutin des 13, 14 et 15 juin 2024.

- Interrogée sur l'absence de lien sur le site Internet de la FFTDA renvoyant aux documents déposés par M. François MARTON au titre de sa candidature, la CSOE constate que la FFTDA a pu rectifier cette situation en donnant accès au CV de ce candidat.
- Interrogée sur une éventuelle situation de conflit d'intérêt qui toucherait M. François MARTON, la CSOE constate qu'elle ne dispose d'aucun élément objectif permettant de se prononcer. Au demeurant, la CSOE estime que la problématique alléguée n'entre pas directement dans son champ de compétence et qu'il appartiendra à ceux qui l'estimeraient justifié, le cas échéant, d'entreprendre les actions qui leur apparaîtront appropriées.
- Plusieurs questions ont été posées relatives à la vérification de la composition de corps électoral. A ce stade, les observations de la CSOE tiennent en quatre points :
  - o En ce qui concerne le nombre de licenciés, la FFTDA a fait constater par huissier de justice, assisté d'un expert informatique indépendant, le nombre de doublons dans la base de données du logiciel fédéral.

Aux termes d'un constat établi en date du 6 juin 2024, l'huissier de justice a constaté l'existence de 165 doublons (en reprenant comme critères pour rechercher les

éventuels doublons, les éléments suivants : saison, nom, prénom et date de naissance) sur les 4 dernières saisons. Le nombre de licenciés sur la période est de 170 837.

La CSOE constate qu'il a été répondu à ses demandes à ce titre.

- L'Administrateur judiciaire de la FFTDA a indiqué à la CSOE qu'il avait pu
  - pour le **collège des Educateurs Sportifs**, vérifier que chaque candidat est titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité (selon justificatif)
  - pour le **collège des Sportifs de Haut Niveau** que chaque candidat est inscrit sur les listes ministérielles (selon justificatif)
  - pour **tous les collèges** que les candidats et candidates sont pourvus d'une licence en cours de validité au titre de la saison 2023/2024 (selon justificatif)
- En ce qui concerne la vérification de la cohérence du nombre des licenciés de la FFTDA avec le prix des licences payées par les clubs, l'Administrateur judiciaire a expliqué à la CSOE que le Commissaire aux comptes, aux termes de ses rapports annuels, n'a relevé aucune anomalie à ce titre. Le montant du prix des licences payées est cohérent avec le nombre de licenciés.

La CSOE n'est pas en mesure en l'état de vérifier que l'Administrateur judiciaire, qui a accès aux comptes bancaires fédéraux, a pu faire une vérification plus fine de la cohérence entre le nombre de licences par club, et le prix payé par ces clubs pour l'achat desdites licences.

Cette situation objective est, en soi, sans incidence à ce stade.

- La CSOE estime devoir rappeler que toutes questions qui ne concernent pas directement le scrutin des 14, 15 et 16 juin 2024 ne sont pas de sa compétence. Elle ajoute que les questions ou observations concernant le fonctionnement interne de la FFTDA et/ou la mission de son Administrateur judiciaire, doivent être transmises à ce dernier.

### **III. DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE**

Mme Nathalie GUYONVARHO déclare démissionner de ses fonctions de Présidente et de membre de la CSOE avec effet immédiat. Les autres membres de la CSOE, à l'unanimité, lui en donnent acte.

### **IV. NOMINATION DU PRÉSIDENT**

La CSOE décide de pourvoir immédiatement au poste de Président vacant. Elle désigne, à l'unanimité de ses membres, M. Benjamin PEYRELEVADE pour occuper ces fonctions de Président de la CSOE, avec effet immédiat.

**Par ces motifs**, la CSOE, après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** : ayant pris connaissance du retrait de candidature de M. Michel CARRON, demande à la FFTDA d'en tirer toutes les conséquences en vue du scrutin des 14, 15 et 16 juin 2024,

**Article 2** : renvoie à ses observations visées au présent procès-verbal, ci-dessus, sur les questions qui ont pu être posées aux termes de divers courriers électroniques dont la CSOE a eu connaissance,

**Article 3 :** donne acte à Mme Nathalie GUYONVARHO de sa démission de ses fonctions de Présidente et de membre de la CSOE, avec effet immédiat.

**Article 4 :** désigne M. Benjamin PEYRELEVADE aux fonctions de Président, avec effet immédiat.

**Article 5 :** décide que la présente décision sera communiquée par courrier électronique à la FFTDA, puis publiée sur son site Internet ; la FFTDA pourra, si elle l'estime utile, transmettre une copie de la présente décision aux 55 candidates et candidats, voire aux licenciés de la fédération, sous réserve de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

**Article 6 :** rappelle que la présente décision est rendue en premier et dernier ressort, conformément à l'article 21 des statuts de la Fédération française de taekwondo et disciplines associées.

La séance est levée à 19h44.

14 juin 2024 | 00:53:10 PDT

Benjamin PEYRELEVADE  
Président

14 juin 2024 | 04:05:21 PDT

Pierre Alain RAPHAN  
Membre

14 juin 2024 | 00:54:07 PDT

Thierry CHIRON  
Membre

14 juin 2024 | 01:07:44 PDT

Philippe PEYRAMAURE  
Membre

14 juin 2024 | 06:31:13 PDT

Paul VISCOGLIOSI  
Secrétaire